

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 529

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 44

À la fin de l'alinéa 1, substituer au taux :

« 0,3 % »

le taux :

« 1,3 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que le pouvoir d'achat des Français est mis à mal par ce gouvernement (hausse de la CSG, hausse des taxes sur le carburant), il est proposé d'aligner le taux de revalorisation des diverses prestations sur le taux d'inflation prévu soit 1,3 %.

C'est là un amendement de justice sociale.